

2.B.O. LAVAGE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 51 000 euros
Siège social : 57 impasse des Rameaux
42660 ST ROMAIN LES ATHEUX
808 439 244 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2026

Le 31 mars 2026, Monsieur Olivier BRAVARD, demeurant 57, impasse des Rameaux 42660 ST ROMAIN LES ATHEUX,

Propriétaire de la totalité des 510 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société 2.B.O. LAVAGE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à un apport de titres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes du traité d'apport établi suivant acte sous seings privés signé en date du 31 mars 2026 (le « **Traité d'Apport** ») et réglant l'apport par **Olivier BRAVARD** au profit de la Société **B.O. LAVAGE** (société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX (42660), 57 impasse des Rameaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 791 049 976) la pleine propriété de 510 Parts Sociales de la Société **2.B.O. LAVAGE**, société à responsabilité limitée au capital de 51 000 €, dont le siège social est à SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX (42660), 57 impasse des Rameaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 808 439 244, l'Associé Unique décide de remplacer les articles 6 et 7 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 6 : APPORTS »

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 51 000,00 euros représentant des apports en numéraire.

Le 31 mars 2026, l'associé unique a approuvé l'apport par Olivier BRAVARD au profit de la société B.O. LAVAGE (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 791 049 976) la pleine propriété de 510 Parts Sociales de la société 2.B.O. LAVAGE, société à responsabilité limitée au capital de 51 000 €, dont le siège social est à SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX (42660), 57 impasse des Rameaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 808 439 244.

En représentation de la valeur de l'Apport, il sera attribué à l'Apporteur, à titre forfaitaire, 63 Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale chacune de 10 €, entièrement libérées, créées en augmentation du capital de la Société B.O. LAVAGE de 630 €.

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (51 000 euros), divisé en 510 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 510, entièrement libérées et attribuées en totalité à B.O. LAVAGE, Associée Unique. »

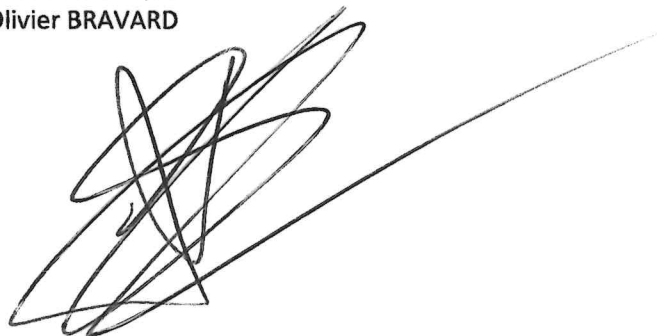
Le dernier alinéa de l'article est inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Olivier BRAVARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.